

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

532 du 7 février 2014

● **ACTUALITES**

- Transparence financière des Comités d'Entreprises : les enjeux de la loi P. 3-5

● **HISTOIRE SOCIALE**

- Hommage à René PERROUAULT P. 6

● **SOCIETE**

- Extrême droite, l'imposture sociale P. 7-10

● **ACTUALITES**

- HOLLANDE / MEDEF « pacte » contre les citoyens et les familles P. 11

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Voix des syndicats pour le 39^{ème} Congrès Fédéral P. 12-19



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0318S06415
Mensuel : 2,74 €

Chimie . Pharmacie (Industrie . Répartition . Droguerie . Officines . Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques .



PARUTION
LE 27 JANVIER 2014



Bon de commande VO Impôts 2014

Fédération

Passez votre commande*

Code article 03140117 / Prix unitaire : 6€

Nbr. ex. x 6€ = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

A l'ordre de La Vie Ouvrière

* Les invendus ne sont pas repris

(Ecrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ
(à préciser si nécessaire à l'expédition)

NOM

PRENOM

N° RUE

CODE POSTAL VILLE

TÉL FIXE

TÉL PORTABLE

COURRIEL

Vous pouvez aussi commander sur www.nvo.fr

Code origine : LETTREJOUR14

BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 / Fax : 01 49 88 68 66

Suivez l'actualité de la VO Impôts et de la NVO sur Facebook et Twitter



♦ Transparence financière des Comités d'Entreprises : les enjeux de la loi

Nous ne sommes plus à compter les campagnes de presse, plus ou moins virulentes, à l'encontre des syndicats, dénonçant des financements occultes et illégitimes. On a pu lire, par exemple, que le syndicalisme français bénéficiait de 4 milliards d'euros de financement public !

On a fini par découvrir que ce montant, totalement fantaisiste, avait été calculé en additionnant le montant des salaires perçus par les élus du personnel et les délégués syndicaux et celui du budget de fonctionnement des Comités d'Entreprises, soit 0,2 % de la masse salariale.

Voilà ce que la presse a présenté comme un financement illégitime des syndicats, **faisant croire au grand public que l'État versait 4 milliards d'euros aux syndicats français.**

Et quand, face à cette campagne, la CGT a demandé la publication du rapport, on nous a répondu qu'il n'existait pas !

A la table ronde du 17 janvier 2012, la CGT a dénoncé les manœuvres de manipulation et de désinformation auxquelles s'est livré le député PERRUCHOT.

Ce comportement, indigne d'un élu de la Nation, suffit à nos yeux à disqualifier sa prétention à jouer le Monsieur Propre du financement des organisations syndicales ou des institutions représentatives du personnel.

Voilà, toutes ces campagnes de presse très médiatisées et récurrentes ont été orchestrées ces dernières années pour stigmatiser la gestion des Comités d'Entreprises. **D'importants amalgames** ont été réalisés entre le financement des Comités d'Entreprises et celui des syndicats.

La première loi sur la transparence financière fut déposée par le député PERRUCHOT avec un copié-collé des **obligations comptables des syndicats issues de la loi de démocratie sociale de 2008.**

Cette première mouture voulait imposer aux Comités d'Entreprises, ayant des ressources supérieures à 230 000 euros (budget fonctionnement et social) :

- ⇒ **publication au journal officiel,**
- ⇒ **certification de leurs comptes,**
- ⇒ **choix des prestataires et fournisseurs à une procédure d'appel à la concurrence.**

Or, depuis janvier 2012, un groupe de travail tripartite mis en place au Ministère du travail pour formaliser les règles comptables pour les Comités d'Entreprises a abouti à une note de synthèse ayant recueilli l'assentiment de tous les participants. La CGT la considère positive, car ses propositions ayant été prises en compte.

Après ce travail, la loi PERRUCHOT **fut revue et remplacée par la loi PROCACIA** qui revint sur les 3 thèmes suivants:

1. Le seuil de 230 000 euros de budget « fonctionnement + Activités Sociales et Culturelles » avec expert comptable et certification.
2. La publication des comptes des Comités d'Entreprises au journal officiel.
3. Les appels d'offres pour encadrer les achats du Comité d'Entreprises et le choix des prestataires et fournisseurs.

La Loi PROCACIA :

- ♦ Ne s'arrête pas sur un seuil des ressources des Comités d'Entreprises unique de 230 000 euros, mais avec divers paliers de ressources plus ou moins importants nécessitant des moyens de contrôle adaptés.
- ♦ N'autorise pas la publication des comptes des Comités d'Entreprises au journal officiel, mais seulement l'affichage et la présentation aux salariés de l'entreprise.
- ♦ Ne valide pas la mise en appel d'offres pour les achats, le choix des prestataires et des fournisseurs, mais décide d'une commission des marchés inscrite au règlement intérieur des Comités d'Entreprises.

**La transparence
financière des Comités d'Entreprises**

Les obligations comptables des Comités d'Entreprises.

1. Comptabilité ultra simplifiée ;
2. Comptabilité avec présentation simplifiée des comptes annuels ;
3. Comptabilité et présentation de comptes annuels de droit commun (certification).

Les ressources

Les ressources retenues pour le calcul des seuils se font en additionnant les 2 budgets « fonctionnement 0,2 % + budget des activités sociales et culturelles »

Les critères :

1. Avoir 50 salariés détachés au Comité d'Entreprises à temps plein. (la mutualisation de la masse salariale entreprise multi établissement) ;
2. 1,55 millions d'euros de bilan ;
3. 3,1 millions d'euros de ressources.

La certification obligatoire par un commissaire aux comptes pour les Comités d'Entreprises **qui remplissent au moins deux des trois critères ci-dessus**. Cette certification sera prise en charge par le Comité d'Entreprises.

Les seuils :

- ▶▶ Les Comités d'Entreprises qui ont des ressources inférieures à 153 000 euros : comptabilité ultra simplifiée Article L.2135-1. Tenir un livre retraçant chronologiquement le montant et l'origine des dépenses qu'ils réalisent et des recettes qu'il perçoivent.
- ▶▶ Les Comités d'Entreprises qui ont des ressources supérieures à 153 000 euros, mais qui ne remplissent pas deux des critères ci-dessus :

⇒ **Comptabilité avec présentation simplifiée des comptes annuels.**
Art. L. 2325-46,

⇒ **A compter de l'exercice 2015.**

- ▶▶ Les Comités d'Entreprises qui remplissent deux des trois critères :
 1. Avoir 50 salariés détachés au CE à temps plein (La mutualisation de la masse salariale entreprise multi établissement) ;

2. 1,55 millions d'euros de bilan ;
3. 3,1 millions d'euros de ressources ;

⇒ **Comptabilité et présentation de comptes annuels de droit commun.**
(Art. L. 2325-48),

⇒ **Obligation de consolidation des comptes à compter de l'exercice 2016.**

Arrêt et approbation des comptes.

Art. L. 2325-49

Obligation de déterminer, dans le règlement intérieur du Comité d'Entreprises, les modalités dans lesquelles les comptes annuels sont arrêtés. Ce qui implique que les Comités d'Entreprises qui n'ont pas de règlement intérieur en adopte un.

La transmission au commissaire aux comptes ne peut concerner que les Comités d'Entreprises soumis à l'obligation de certifier leurs comptes.

Ils sont approuvés par les membres élus du comité réunis en séance plénière. La réunion au cours de laquelle les comptes sont approuvés porte sur ce seul sujet. Elle fait l'objet d'un procès-verbal spécifique. Le président n'a pas à intervenir dans l'approbation des comptes.

Certification des comptes pour les Comités d'Entreprises remplissant les conditions d'association de deux critères.

Art. L2325-53.

Lorsque le comité d'entreprise remplit deux des trois critères des seuils fixés par décret, il est tenu de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant distinct de ceux de l'entreprise.

Les frais de certification sont à la charge du Comité d'Entreprises sur la subvention de 0,2 % qui est une nouvelle fois amputée après le cofinancement de l'expert-comptable pour la consultation sur les orientations stratégiques.

La procédure d'alerte. Art. L. 2325-54

Lorsque le commissaire aux comptes du comité d'entreprise relève, à l'occasion de l'exercice de sa mission, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation du comité d'entreprise, il en informe le secrétaire et le président du comité d'entreprise.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial et invite l'employeur à réunir le Comité d'Entreprises afin que ce dernier délibère sur les faits relevés. Le commissaire aux comptes est convoqué à cette réunion.

Le secrétaire et le président sont traités au même niveau. Or, la jurisprudence limite le droit de vote de l'employeur sur la gestion des activités sociales : elle considère que l'employeur ne peut participer au vote d'une résolution portant sur la gestion des activités sociales et culturelles, ce vote constituant une consultation des membres élus du comité en tant que délégation du personnel (Cass. soc., 25 janv. 1995, n° 92 -16778). Mais qu'en sera-t-il demain ? L'employeur ne revendiquera-t-il pas le droit de voter ?

Certes, on n'en parle plus dans le reste de l'article du « président du Comité d'Entreprises ». Mais cela lui donne un rôle de « sachant privilégié ». Pour la première fois, il devient un « membre privilégié du Comité d'Entreprises ».

La publication des comptes. **Art. L. 2325-52**

Les comptes doivent être portés à la connaissance exclusive des salariés de l'entreprise. Positif : L'obligation de tenue et de publication des comptes étant un dû des salariés, qui sont les propriétaires du Comité d'Entreprises, il est normal qu'ils soient informés.

Commission des marchés. **Art. L. 2325-34-1**

Seuls, les Comités d'Entreprises remplissant deux des trois critères seront dans l'obligation de mettre en place une commission des marchés, chargée de choisir les fournisseurs et prestataires du Comité d'Entreprises. Cela devra être inscrit dans le règlement intérieur du Comité d'Entreprises.

Composition de la commission des marchés. **Art. L. 2325-34-3**

Les membres de la commission des marchés sont désignés par le comité d'entreprise uniquement parmi les membres titulaires, ce qui exclut les suppléants et l'employeur. Le règlement intérieur du comité d'entreprise fixe les modalités de fonctionnement de la commission, le nombre de ses membres, les modalités de leur désignation et la durée de leur mandat.

Rapport annuel d'activité de la commission des marchés. **Art. L. 2325-34-4**

Rapport annuel d'activité propre à la commission des marchés qui s'ajoute à la présentation des comptes annuels et au rapport d'activité et de gestion du CE

Le Comité Central d'Entreprise. **Art. L. 2327-12-1**

Obligation pour le Comité Central d'Entreprise d'établir un règlement intérieur. Il s'agissait jusqu'alors d'une simple possibilité.

Conclusion

Des parlementaires de droite mais aussi de gauche déposent régulièrement des propositions de loi pour permettre le transfert des excédents du budget de fonctionnement de 0,2 % vers celui des activités sociales.

Notre budget de 0,2 % de fonctionnement a déjà souffert avec la loi de sécurisation de l'emploi qui attribue au Comité d'Entreprise le co-financement de l'expert comptable dans le cadre des orientations stratégiques de l'entreprise.

A cela vous rajouterez l'obligation de certification des comptes pour les Comités d'Entreprises qui remplissent deux des trois critères, financé à 100 % par les Comités d'Entreprises. Encore un affaiblissement des attributions économiques du Comité d'Entreprises.

Nous devons continuer de combattre ces attaques contre le budget du 0,2 % qui aura pour effet de réduire nos moyens de formation, d'expertise et d'autonomie de fonctionnement.

Il faut aussi sortir, à tout prix, de cette obligation de transparence, qui utilisée de manière abusive, sonne comme un aveu.

Cette loi de transparence financière des Comités d'Entreprises, rejoint celle des obligations comptables des syndicats qui a été mise en place pour attaquer notre représentativité CGT. C'est à nous, camarades, de nous former de manière à répondre, une fois de plus avec force, que nous ne faisons pas parti de ces bandits de grand chemin stigmatisés par ce gouvernement coupable d'accéder une fois plus, aux demandes du patronat cherchant à détruire la seule opposition qui s'appelle CGT.

♦ Hommage à René PERROUAULT

Chaque année, le dimanche le plus proche du 15 décembre, se déroule une cérémonie en mémoire de René PERROUAULT, secrétaire de la FNIC, fusillé en 1941, à Dammarie (non loin de Chartres), où sa dépouille a été rapatriée.

La biographie de René PERROUAULT, telle qu'elle figure dans le Maitron**, retrace le parcours d'un homme engagé très tôt dans la vie militante.

Mobilisé à 19 ans, durant la première guerre mondiale, il s'investit dans les mouvements de protestation contre la guerre puis adhéra à l'ARAC*, dont il fut secrétaire de la section de Versailles.

Syndiqué dès 1915, il participa activement aux grèves de 1920 et remplit divers mandats au sein de la Fédération Unitaire des Métaux, de l'Union Départementale des Syndicats Unitaires de Seine et Oise, et participa aux congrès nationaux de 1925 et 1929. Il dirigea le mouvement syndical unitaire de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.

Au plan politique, il précisait avoir beaucoup lu Lénine, et quelques œuvres de MARX et ENGELS et avoir beaucoup reçu de ses grands -parents, pauvres, qui étaient arrivés à la pensée révolutionnaire.

Adhérent du Parti communiste, dont il fut membre du Comité central durant plusieurs années, il participa à la réunion des dirigeants à Achères, en 1929, ce qui lui valut d'être inculpé de complot contre la sûreté de l'État. Entré en clandestinité, il fut arrêté en mars 1930 à Saint-Dié puis libéré grâce à une manifestation rassemblant 5 000 personnes. C'est également en 1930 qu'il a, semble-t-il, suivi les cours de l'École Léniniste Internationale de Moscou.

Début 1934, au sein du bureau de la CGTU, il suivit les problèmes du chômage puis, en 1935, fut désigné un des secrétaires du Comité National de Lutte contre la guerre et le fascisme.



C'est en 1936 qu'il devint secrétaire de la Fédération CGT des Produits Chimiques.

Après son arrestation, le 18 avril 1940 et son évasion, durant l'exode, il fut à nouveau arrêté le 5 octobre et interné dans les camps d'Aincourt, Fontevrault, Clairvaux, puis, en mai 1941, Choisel à Châteaubriant, en compagnie de Guy MÔQUET, de Jean -Pierre TIMBAUD, de Jean POULMARC'H. C'est dans ce camp qu'il a été fusillé, le 15 décembre. Il avait 45 ans.

Son engagement précoce, continu, sans faille, malgré la répression et la prison, sa lucidité face aux menaces des va-t'en guerre et des fascistes, fait apparaître la stature d'un homme qu'on pourrait qualifier d'exceptionnel si nous n'avions pas de multiples autres exemples de figures de même valeur.

Les salles de réunion, de notre Fédération, portent les noms de ces martyrs, à la fois pour les honorer et pour, surtout, que les jeunes militants sachent qui ils étaient, pour quelle cause, quel idéal ils se sont battus sans relâche. Leur sacrifice ne doit pas être oublié, ce qu'ils ont permis de mettre en place, et notamment le programme du CNR, ne doit pas être saccagé : notre combat d'aujourd'hui, contre les mêmes adversaires, à nous qui restons, et pour être dignes de ceux de Châteaubriant, c'est celui-là.

* Association Républicaine des Anciens Combattants, fondée par Henri Barbusse, son nom s'est aujourd'hui enrichi de « pour la Paix et l'amitié entre les peuples ».

** Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier.

♦ Extrême droite, l'imposture sociale

Il est de la responsabilité du syndicalisme de combattre la stratégie de ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salariés, pour mieux cacher leur incapacité à tracer des perspectives d'avenir et de justice sociale.

Les partis d'extrême droite sont-ils racistes ?

Comme nombre de ses homologues européens, le Front National défend une ligne politique faisant des étrangers la source des maux de notre société.

Son programme est construit sur le principe de la priorité nationale, clairement tourné contre les immigrés ; ses expressions publiques stigmatisent de manière systématique les populations d'origine étrangère, en particulier celles de confession musulmane et, plus récemment, les Roms. Le FN peut donc, sans ambiguïté, être qualifié de xénophobe. D'ailleurs, plusieurs de ses dirigeants (Jean-Marie LE PEN, Patrick BINDER, etc.) ont été condamnés pour incitation à la haine raciale. Historiquement, l'extrême droite française s'est toujours opposée à la République qu'elle aimait à qualifier de « lagueuse ». Aujourd'hui, avec un discours habile, elle se prétend défenseur de la République et de la laïcité. Mais le FN a l'indignation variable. Par exemple, Marine LE PEN compare les prières de rue des musulmans à l'occupation allemande, mais reste silencieuse lorsque Civitas fait des prières de rue lors des manifestations contre le mariage pour tous.

La CGT agit contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.
Préambule des statuts de la CGT



Les aides sociales ne sont-elles pas siphonnées par les immigrés ? Ne devraient-elles pas profiter en priorité aux Français ?

La protection sociale est financée par les cotisations sociales et les « aides sociales » en général par l'impôt. Les travailleurs immigrés n'étant pas exonérés du paiement ni de l'un ni de l'autre, il est normal qu'ils bénéficient des prestations sociales au même titre que les autres. Certains prétendent que l'immigration est un coût pour le pays. C'est faux !

Il ressort d'une étude publiée par une équipe de l'université de Lille, pour le compte du Ministère des Affaires sociales, que les immigrés, en 2009, ont reçu de l'Etat 47,9 milliards d'euros, via les retraites, les aides au logement, le RMI, les allocations chômage et familiales, les prestations de santé... tandis qu'ils ont reversé aux budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale 60,3 milliards d'euros, via les impôts et les cotisations sociales. Soit un solde positif de 12,4 milliards d'euros pour les finances publiques.

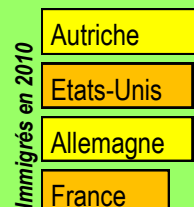
Le contexte

L'extrême droite prospère sur le terrain de la désespérance sociale et des promesses non tenues. Sa progression n'est pourtant pas inéluctable. Il est de la responsabilité du syndicalisme de mettre les salariés en garde contre l'imposture sociale du FN.

L'immigration

Part des personnes immigrées dans la population totale (2010) :

- ♦ Autriche (16 %) ;
- ♦ Etats-Unis (13 %) ;
- ♦ Allemagne (13 %) ;
- ♦ France (10,6 %)



La France n'est -elle pas victime de la mondialisation ? La fermeture des frontières n'est -elle pas une solution ?

La crise traverse toute l'Europe et frappe particulièrement les jeunes : 23,3 % d'entre eux sont au chômage et la moitié de ceux qui sont en emploi ont des contrats précaires. Ils sont d'abord victimes des politiques d'austérité décidées et mises en œuvre par les chefs d'Etat. La volonté du syndicalisme européen de renverser cette logique austéritaire constitue un point d'appui pour les luttes en France. Alors que dans une trentaine d'années quelques 8 milliards d'habitants vivront sur terre, que des pays dits émergents ont désormais at-

teint un niveau économique comparable à celui des pays européens, il serait suicidaire de se replier sur soi-même en prétendant vivre en quasi autarcie. L'isolement est un facteur d'appauvrissement garanti !

Par contre, il est urgent de tordre le cou aux politiques de dumping social, y compris au sein de l'Union Européenne. Et de créer les conditions d'une relance industrielle avec des créations d'emplois à la clé.

Le programme économique et social du FN ne ressemble-t-il pas à celui de la CGT ?

Non. Prenons, par exemple, la question des rémunérations. Celles-ci sont constituées du salaire direct (le net en bas de la fiche de paie) et du salaire socialisé (les cotisations sociales patronales et salariales). Le FN souhaite baisser les cotisations sociales des salariés d'environ 200 euros, mais rien ne dit que les patrons ne récupéreront pas cette manne. Le FN baisse donc les cotisations sans garantie d'augmentation du salaire, tandis que la CGT revendique sans ambiguïté la revalorisation des grilles salariales et du Smic à 1700 euros. Concernant la fiscalité, la CGT propose que tout le monde paie l'impôt dès le premier euro et de manière progressive, tandis que le FN pré-

conise l'instauration d'une tranche maximale à 46 % et la suppression de l'impôt sur la fortune. Avec le FN, ce sont donc les plus aisés qui paient le moins d'impôt.

Dans tous les cas, l'analyse de fond est différente : le FN considère le travail comme un coût et il l'écrit clairement dans son programme, alors que la CGT considère que le travail est le seul vecteur de création de richesses dans l'entreprise.

La gauche et la droite, n'est-ce pas la même chose ? Le FN ne défendrait-il pas mieux les intérêts des salariés ?

Chaque parti, en fonction de ses propositions, se positionne sur l'échiquier politique. Les valeurs de gauche sont l'égalité, la fraternité, la solidarité, le progrès. Les valeurs de droite sont l'autorité, l'identité nationale, l'ordre social, le conservatisme, la tradition. Les positions du FN sont clairement de droite et même d'extrême droite. Sur tous les sujets, le FN s'inspire et répond aux revendications patronales (impôts, cotisations sociales, retraites...).

Quels nouveaux droits le FN propose-t-il aux salariés ? Aucun.

La gauche et la droite, ce n'est donc pas la même chose. Même si l'on sait d'expérience qu'un parti de gauche peut mener une politique libérale au niveau économique, classiquement

portée par les droites. La gauche et la droite, c'est avant tout une différence de conception et d'approche des problèmes rencontrés par les citoyens.

Pour la CGT, il y a nécessité de revendiquer dans les entreprises et les territoires pour gagner des avancées sociales, quelle que soit la couleur du gouvernement.

LE FN VEUT SIMPLIFIER LE CODE DU TRAVAIL

ARTICLE 1 : TRAVAILLE !
ARTICLE 2 : FERME-LÀ ...



Pourquoi les valeurs de la CGT et celles de l'extrême droite sont-elles absolument incompatibles, dans l'entreprise comme dans la cité ?



La CGT défend les intérêts des salariés, le FN défend ceux des possédants et du grand patro-

nat, même s'il tente d'apparaître comme une solution pour ceux qui sont en difficulté. Le FN conditionne les droits des salariés en fonction de leur nationalité, la CGT défend des valeurs universalistes : les salariés ont tous les mêmes droits, quelle que soit leur nationalité. Le FN prône aussi l'élitisme à l'école à l'opposé de l'école pour tous, garante de l'égalité républicaine.

Les statuts de la CGT indiquent que l'organisation agit « contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, et toutes les exclusions ». Le FN, lui, fonde son programme sur le principe de la priorité nationale. Il divise ainsi les salariés en deux catégories. En opposant travailleurs français et immigrés, il cherche à les détourner de la question essentielle qui est celle de la répartition inégale des richesses. Il sert ainsi les intérêts du MEDEF.

La phrase

S'il était appliqué, le programme économique du Front National produirait un profond et durable appauvrissement de la France.

Charles WYPLOSZ, professeur à l'Institut des grandes études internationales de Genève

Le chiffre : 202 790

C'est le nombre des titres de séjour délivrés en 2011, en stagnation depuis plus de dix ans. Soit 0,3 % de la population totale.

Avec sa « grande politique familiale », le FN ne défend-il pas les droits des femmes ?

Il ne s'agit pour lui que de préserver le « capital démographique » en s'affligeant de ce que « le taux de fécondité des femmes françaises » soit inférieur à celui des « femmes immigrées » et que 52 % des enfants soient nés hors mariage. Evidemment, pour le FN, la famille se fonde « exclusivement sur l'union d'homme et d'une femme ».

En privilégiant un revenu familial et un congé parental allongé, c'est aussi l'image de la « femme au foyer » à vie qu'il met en avant, d'autant que chacun sait que les femmes auraient encore plus de difficultés ensuite pour réintégrer le monde du travail. Par contre, pas un mot sur l'inégalité salariale persistante entre hommes et femmes, sur le temps partiel imposé aux femmes et la précarité de leur travail !

Avec le non-remboursement de l'avortement, il s'attaque de fait aux femmes des milieux populaires. Et il n'oublie pas d'en rajouter sur la discrimination xénophobe en prétendant réserver les allocations familiales aux seules familles « dont un parent au moins est français », alors que tous les salariés, quelle que soit leur origine, cotisent !

Bref, on est devant une vision passéiste de la famille, xénophobe, et un déni des droits des femmes.

En opposant travailleurs français et immigrés, le FN cherche à les détourner de la question essentielle de la répartition inégale des richesses. Il sert ainsi les intérêts du MEDEF.

La plupart des délinquants ne sont -ils pas des étrangers ? Le rétablissement de la sécurité en France ne passe-t-il pas par la diminution du nombre des immigrés ?

Selon les chiffres du ministère de la justice, validés par Eurostat, sur près de 700 000 infractions commises annuellement 0,4 % sont liées au séjour irrégulier des étrangers en France. Sur 617 000 condamnés en 2012, 13 % sont étrangers, contre 31 % en 1993 et 18 % en 2007. Méfions-nous des effets déformants de la médiatisation de certains délits, les chiffres témoignent en réalité d'une réduction de la part des étrangers parmi les auteurs des crimes et délits commis en France.

Les immigrés ne sont pas responsables de tous les maux et ils n'« envahissent » pas massivement notre pays, comme certains le laissent entendre. La proportion des immigrés dans la population totale en France est parmi l'une des plus faibles des pays de l'OCDE. Les entrées d'immigrants sur le territoire national stagnent, depuis plus de dix ans, aux alentours de 150 000, quand le Royaume-Uni en accueille 450 000 et l'Allemagne plus de 800 000 en 2011.

Racisme

59 % des Français pensent que le racisme est « un danger pour la société ».
(Sondage Opinon Way, octobre 2013)

Actions

La CGT, FSU et Solidaire lancent une campagne commune pour combattre les idées d'extrême droite. Première étape : un meeting dans les locaux de la CGT à Montreuil, le 29 janvier prochain, avec la participation des premiers responsables de chaque organisation.

♦ HOLLANDE/MEDEF "pacte" contre les citoyens et les familles

Le Président de la République François HOLLANDE vient d'annoncer le contenu du pacte de responsabilité qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre de sa politique de l'emploi. Il prévoit de supprimer, à l'horizon 2017, la cotisation patronale d'allocations familiales, soit l'équivalent de 35 milliards d'euros qui financent actuellement la branche famille de la Sécurité sociale.



De la sorte, François HOLLANDE fait renaître le projet de l'ancien Président SARKOZY qui avait créé la TVA sociale afin de compenser intégralement la baisse des cotisations familiales à travers une ponction injuste sur le revenu de consommation des familles.

Le gouvernement AYRAULT avait pourtant décidé d'abroger in extremis cette mesure inique lors de son arrivée au pouvoir. Or c'est la même politique antisociale dictée par la même idéologie néo-libérale que le gouvernement PS-EELV-PRG décide d'appliquer.

Pour l'UFAL, cette décision sans précédent comporte des risques économiques et politiques considérables. Cet allègement de 35 milliards d'euros devra être compensé par un nouveau mouvement d'économies drastiques sur les dépenses sociales qui affecteront les familles déjà fortement fragilisées par la crise.

De plus, une nouvelle augmentation des impôts et taxes sur la consommation ou sur les revenus du travail sera inévitable et aggravera durablement la crise actuelle dont les conséquences dramatiques se font sentir chaque jour.

Mais surtout, en décidant d'appliquer une politique identique à celle de son prédécesseur de droite, François HOLLANDE contribue à renforcer chez les classes populaires le malaise politique actuel et le sentiment de rejet de la classe politique qui se traduit par l'abstentionnisme et le vote antirépublicain d'extrême droite.

L'UFAL rappelle que la cotisation sociale (salariale ou patronale) est une part socialisée du salaire des travailleurs, prélevée directement sur la richesse créée par le travail.

Ainsi, la cotisation patronale d'allocations familiales reconnaît et rémunère l'apport indispensable des familles à l'éducation des enfants et au renouvellement de la main-d'œuvre productive.

A l'inverse, la suppression de la cotisation sociale familiale ne fera que renforcer l'emprise de la finance sur l'économie réelle et nourrit la ponction privée sur l'économie réelle. C'est pourquoi l'UFAL s'engage fermement aux côtés des salariés pour que cette part de leur salaire reste prélevée sur la richesse créée dans l'entreprise.



◆ Nombre de Voix par Syndicat, sous réserve des règlements de cotisations effectués à CoGéTise, pas encore portés à la connaissance de la Fédération.

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
1	ARKEWA BALAN	28	308	5	55	37	1
1	DAVID OYONNAX	15	165			18	1
1	FALQUET OYONNAX	20	198			22	1
1	FERROPEM ANGLEFORT	40	403			44	1
1	GAGGIONE OYONNAX	10	107			12	1
1	GPI OYONNAX	22	164			19	1
1	GROSFILLEX ARBENT	9	103			11	1
1	M.G.I. COUTIER CHAMPROMIER	9	99			11	1
1	MAIRE OYONNAX	7	71			8	1
1	M&F OYONNAX	7	69			8	1
1	MTS OYONNAX	5	46			5	1
1	PLASTIC RG YONNAX	6	52			6	1
1	POLIMOON PLASTHOW GEOUREISSET	20	189			21	1
1	POLIMOON PLASTHOW BELLIGNAT	15	90			11	1
1	QUALIFORM OYONNAX	6	66			7	1
1	ROVIP IND. CHAVANNES SUR SURAN	4	43			5	1
1	TECMAPLAST OYONNAX	4	35			4	1
1	TREDI POLIMOON LAGNIEU ASTRA LAGNIEU	24	240			26	1
1	VERNICOLOR OYONNAX	4	36			4	1
1	ZANINI OYONNAX	7	65			7	1
2	ARKEWA CHAUNY	9	99			11	1
2	BAYER MARLE	10	50			6	1
2	FAPAGAU GAUCHY	27	54			8	1
2	GIVENCHY VEVINS	11	115			13	1
2	MS COMPOSITES CHAVIGNON	5	45			5	1
2	PROGLOR BOUYARD VENEROLLES	49	485			53	1
2	ROHM AND HAAS CHAUNY	12	132			14	1
2	SOPROCOS ST QUENTIN	22	242			26	1
2	VABEL LABO ST QUENTIN	2	10			1	1
2	WEST PHARMACEUTICAL SERVICES	13	119			13	1
2	WOELLER(RHODIA NOGENT L ARTAUD)	4	20			2	1
2	WOLBER RETRAITE SOISSONS			6	66	4	1
3	ADISSEO COMMENTRY	84	902	50	517	127	1
3	ALICHEM MONTLUCON	5	55			6	1
3	CAP EX LIDV. VICHY	13	124		9	14	1
3	DECORETALAGE	6	66			7	1
3	DUNLOP MONTLUCON	146	660	48	469	106	1
3	UNITHER	2	16			2	1
3	WAVIN France ST POURCAIN	7	53			6	1
4	ARKEWA ST AUBAN	106	1282			139	1
4	SANOFI CHIMIE SISTERON	65	675	1	11	75	1
6	ROBERTET CHARABOT GRASSE	20	153			17	1
7	BOSTIK TRL PRIVAS	15	162			18	1
7	CECA ST BAUZILLE	26	284			31	1
7	CEVEN LABO AUBENAS	12	112			12	1
7	EURECAT LA VOULTE	3	33			4	1
7	FCA PRIVAS	16	158			17	1
7	FICHET ANNONAY	10	120			13	1
8	ALLIANCE SANTE CHARLEVILLE MEZ	3	33			4	1
8	ARDEN PLAST MOUZON	2	22			2	1
8	SCHUMAN PLASTICS GWET	30	240			27	1
8	VULCARDEN DONCHERY	3	6			1	1
9	ALU PECHINEY RETRAITE AIZAT			16	176	10	1
9	CONSTELLUM SABART	22	242			26	1
9	PECHINEY RET. SABART / MERCUS			22	242	13	1
10	KLEBER PNEU LA CHAPELLE ST LUC	31	322	8	88	40	1
10	MEPRO WHEELS LA CHAPELLE ST LUC	11	121	2	22	14	1
11	AIGUILLES EMB NARBONNE	7	7			1	1
11	COURHEX NARBONNE Métaux au 01/2014	74	627			70	1
11	FORMICA QUILLAN	10	110			12	1
11	LOCABOAT LEZIGNAN	9	99			11	1
12	SOPAVE	3	33			4	1
13	AIR LIQUIDE FOS S/MER	18	190	2	22	22	1
13	AIR LIQUIDE VITROLLES	11	77	1	15	10	1
13	ARKEWA MARSEILLE	77	859	20	220	106	1
13	C.S.M.E. SALIN DE GIRAUD	29	319			35	1
13	CEREACRI MARSEILLE	8	88			10	1
13	ESSO STANDARD SAF FOS/MER	33	363			40	1
13	INEOS LAVERA	178	1816	42	495	226	1
13	KEM ONE EX ARKEWA FOS SUR MER	107	535	22	110	71	1
13	LAVERA ENERGIE MARTIGUE	18	166			18	1
13	LYONDELL FOS SUR MER	37	92			13	1
13	NAPHTACHIMIE LAVERA MARTIGUES	134	1292	49	551	173	1
13	NITROCHIMIE ST MARTIN DE CRAU	9	102			11	1
13	OCP MARSEILLE	12	24			4	1
13	ORKYN MARSEILLE	4	96			10	1
13	PECHINEY ALTEO GARDANNE	38	418	10	116	52	1
13	S.B.M. FORMUL MARSEILLE UL 10 11			10	88	5	1
13	SASCA France SUD	20	219			24	1
13	SOLVAY SALIN DE GIRAUD	5	55			6	1
13	SPA LYONDELL BASEL BERRE L ETANG	278	2099	45	360	258	2
13	TOTAL FINA ELF LA MEDE	89	961	18	198	116	1
14	CECA HONFLEUR	21	180			20	1

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
14 NESTLE CREUILLY		28	308			34	1
15 CEGA RIOM ES MONTAGNES		21	225			25	1
15 SERICA JUSSAC		8	61			7	1
16 ROUSSELOT ANGOULEME		7	71			8	1
17 DUFOUR YACHTS ANDILLY		27	131			16	1
17 FONTAINE PAJOT AIGREFEUILLE		9	72			8	1
17 LA.M. TONNAY CHARENTE		4	8			1	1
17 O.C.P. SAINTES		4	44			5	1
17 RHODIA TERRES RARES LA ROCHELLE		102	1111	26	286	137	1
17 SIMAFEX MARANS		3	33			4	1
18 A.P.I.A. VIERZON		5	45			5	1
18 MICHELIN ST DOULCHARD		16	176	9	99	25	1
18 PICA VIERZON		6	66			7	1
21 EUROFLACO CHEVIGNY ST SAUVEUR		2	22			2	1
21 RECIPHARM FONTAINE LES DUONS		16	112			13	1
21 ROUVRAY PLAST		7	45			5	1
21 S.W.I. QUETIGNY		9	99			11	1
21 SPFH QUETIGNY		4	38			4	1
22 LE JOINT FRANCAIS ST BRIEUC		48	318	13	104	42	1
22 SIFDDA PLOUVARA		45	454			50	1
24 MANUCO BERGERAC				18	198	11	1
24 LOUREY COUZE LAUNDE		29	236			27	1
24 SOCAT TERRASSON		17	184	1	11	21	1
25 BOURBON AUTOMOBILE PELOUSEY		5	36			4	1
25 S.A.M. RHODIA BESANCON		6	12			2	1
25 SUPERFOS EMBALLAGE BESANCON		11	121			13	1
25 TRECIA ETUPES		9	99			11	1
26 GERFLOR PROVENCE ST PAUL 3 CHA		16	176			19	1
27 ALLIBERT (COSMOS) GAILLON		11	56			7	1
27 APTAR EX VALOIS LE NEUBOURG		35	376	1	11	42	1
27 APTAR PHARMA LE VAUDREUIL		11	121			13	1
27 ARKEMA SERQUIGNY		113	1220	50	550	163	1
27 ASHLAND AQUALON France ALIZAY		2	22	1	11	3	1
27 ATOGLAS BERNOUVILLE		27	263	23	249	43	1
27 AXSON B.S. COATINGS		6	66			7	1
27 CCI PARFUMS ET COSM. ACQUIGNY		3	36			4	1
27 COPIREL PERPIERS SUR ANDELLE		5	55			6	1
27 GLAXO EYREUX		17	136			15	1
27 HOW TRAMICO BRIONNE		10	110			12	1
27 HUTCHINSON PAULISTRA ETREPAGNY		12	60			7	1
27 I.C.P. GISORS		5	55			6	1
27 METZELER SEALYNX CHARLEVAL		3					
27 P.O. VERNON		8	99				
27 STEINER ST MARCEL		2	22				
27 SYNGENTA AGRO ST PIERRE LA GAR		16	176				
27 VALDEPHARM VAL DE REUIL		28	168				
27 VALOIS DIP LE VAUDREUIL		3	33				
27 YSL BEAUTE RECHERCHE PROD		6	31				
28 ALLIANCE SANTE NOGENT LE PHAYE		1	11				
28 LABORATOIRE BEAUFLOUR		7	77				
28 PACCOR France AUNEAU		7	77				
28 PUIG France CHARTRES		7	74				
29 AUTOLIV-LIVBAG PONT DE BUIS		12	87				
30 BIOAXIOME LABO D ANALYSE		6	30				
30 PLATEFORME CHIMIQUE SALINDRES		83	913	11	100		
30 SANOFI CHIMIE ARAMON		75	709				
31 BIOLAB AV. CLIN PASTEUR TOULOUSE		18	168				
31 LINDE GAS PORTET/GARONNE		46	375				
31 MERIAL TOULOUSE		28	140				
31 O.C.P. TOULOUSE		6	36				
31 S.C.G.P. RETRAITES TOULOUSE				27	297		
31 SANOFI AVENTIS REC. TOULOUSE		5	55				
32 GERS - TUBES VIC FEZENAC		14	154				
33 CEREXAGRI BASSENS		4	44				
33 COBOGAL AMBES		3	33				
33 DP AMBES		5	55				
33 EKA CHIMIE BASSENS		11	117				
33 FORESA BASSENS		10	110				
33 LABO TOURNY BORDEAUX		9	99	2	22		
33 LABSO BLANQUEFORT		12	60				
33 LESIEUR BORDEAUX		14	154				
33 LINDE-GAS et AGA MEDICAL		5	55	1	11		
33 PHARMACIE GIRONDE PESSAC		1	11				
33 RETRAITES GIRONDE				10	62		
33 S.I.A.P. BASSENS		18	186				
33 S.W.I. AMBARES		61	595	9	98		
33 SAIPOL BASSENS		10	92				
33 SHELL FSE PAULILLAC				12	132		
33 SOFERTI BORDEAUX				16	155		
33 SYNDICAT GENERAL BORDEAUX		5	30				
33 YARA AMBES		5	55				
34 AGRIVA SETE		10	110	2	22		

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
40	LABO BIO AIRE SUR LADOUR	17	133			15	1
40	M.L.P.C. RION DES LANDES	38	322			36	1
41	ALLIANCE SAINTE BLOIS	5	49	1	11	6	1
41	DAHER-HOTELLER AEROTECHNOLOG	5	49			5	1
41	ISOROX VERNON EN SOLOGNE	7	30			4	1
42	AGRIPOLYANE ST CHAMOND	29	263			29	1
42	ALLIANCE SAINTE ST ETIENNE	15	139			15	1
42	MARTIN PLASTIQUE INNOVATION	12	60			7	1
42	SNF SAS ANDREZIEUX	27	282			31	1
43	MICHELIN BLAVOZY	67	510			58	1
43	MOREY PRODUCTION LE PUY	28	212			24	1
43	RECTICEL LANGEAC	27	119	1	11	15	1
43	VEFOR CONDIT. LE PUY	13	137			15	1
44	ARLUX ORVAULT	39	429			47	1
44	NOYEMBAL CHATEAUBRIANT	5	52			6	1
44	O.C.P. NANTES	6	12			2	1
44	SARIA ISSE	7	82			9	1
44	TOTAL ENERGIE GAZ CARQUEFOU	3	33			4	1
44	TOTAL FRANCE DONGES	187	2003			219	1
44	TRELLEBORG AUTOMOTIVE 44	50	515	12	132	64	1
44	WATERMAN ST HERBLAIN	73	803	26	286	103	1
44	YARA FRANCE MONTOIR DE BRETAGN	53	430	7	56	51	1
45	DIOR ST JEAN DE BRAYE	25	125			15	1
45	FAMAR ORLEANS	17	187	2	22	22	1
45	G.M.G. ORMES	19	193			21	1
45	GEWEY - DIPARCO - ORMES	21	231			25	1
45	HUTCHINSON SNC CHALETTE	48	207			26	1
45	V.W.R. BRIARE	12	102			11	1
49	C.E.R.P. ROUEN CHOLET	4	44			5	1
49	MICHELIN CHOLET	30	330			36	1
49	O.C.P. DURTAL	10	115	5	51	15	1
49	PAULSTRA SEGRE	23	115			14	1
49	SOCREDIS TRELAZE	8	80			9	1
50	CARGILL EX DEGUSSA BAUPTE	38	418			46	1
50	STELMI GRAINVILLE	20	188			21	1
51	ALBEA EX CEBAL STE MENEHOULD	6	66			7	1
51	CEBAL VIENNE LE CHATEAU	22	242			26	1
51	ECOLAB CHALON EN CHAMPAGNE	9	99			11	1
51	JOHNSON ET JOHNSON SEZANNE	50	550			60	1
51	O.C.P. WITRY LES REIMS	6	66			7	1
51	SARLINO	57	314			37	1

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
34	ALLIANCE HEALTHCARE BEZIERS	13	101			11	1
34	CEWE COLOR SECUN 34	20	227			25	1
34	SANOFI AVENTIS REC. MONTPELLIER	49	508			56	1
35	CARGILL DEGUSSA TEXT SYS	46	506			55	1
35	COOPER STANDARD France RENNES	15	75	2	10	10	1
35	O.C.P. RENNES	19	172	1	11	20	1
35	PLASTIC OMNILUM A.E. GUICHEN	15	165			18	1
36	AMCC CHATEAURoux	8	88			10	1
36	EUROSTYLE MOLLERTECH CHATEAURoux	19	95			11	1
36	EUROSTYLE SYSTEME ESY	5	55			6	1
36	MARK IV SYSTEMES MOTEURS	11	121			13	1
36	PIPELIFE DEOLS	10	110			12	1
37	HUTCHINSON SNC JOUE LES TOURS	8	79			9	1
37	MICHELIN JOUE LES TOURS	19	209			23	1
37	PFIZER AMBOISE	36	297			33	1
37	PLASTIVALOIRE LANGEAIS	49	539			59	1
37	S.W.I. TOURS	4	8			1	1
37	TUPPERWARE JOUE LES TOURS	9	99			11	1
38	ADISSEO LES ROCHES	55	605			66	1
38	AIR LIQUIDE SASSENAGE	17	187			20	1
38	ARKEMA JARIE	115	1265	54	594	170	1
38	C.E.R.P. RHIN RHONE ST EGREVE	2	22			2	1
38	CEZUS JARIE	57	283			34	1
38	CONDAT CHASSE SUR RHONE	18	198	1	11	22	1
38	FINORGA CHASSE/RHONE	22	242			26	1
38	PLACOPLATRE VIENNE	2	22			2	1
38	PLATEFORME CHIMIQUE PEAGE DE ROUS.	165	1711	521	5709	499	2
38	PLATEFORME CHIMIQUE PONT DE CLAIK	60	660	214	2156	191	1
38	REXOR PALADRU	7	35			4	1
38	THOR SARL ST MAURICE LEXIL	4	44			5	1
39	BERROD MEUSSIA			1	11	1	1
39	BOURBON ST LUPICIN	28	288			32	1
39	PROCAP MESSIA	24	192			22	1
39	SIMOP DOLE	25	270			30	1
39	SMOBY ENGINEERING	3	33			4	1
39	SMOBY TOYS ARINTHOD	6	66			7	1
39	SOLVAY TAVAU	75	825	20		91	1
39	VPI LONS LE SAUNIER	17	138			16	1
40	CECA PARENTS EN BORN	38	388	41	336	61	1
40	D.R.T. VIELLE ST GIROIS	38	400			44	1
40	FERTINAGRO EX SCPA MISSION	19	199			22	1

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
51	SAURIT KAPPA EPERNAY	15	155			17	1
51	VICKERS WITRY LES REIMS	4	44			5	1
52	DECOMPE CHALINDREY	13	143			16	1
52	MAGNA DONNELLY	8	96			10	1
52	PLASTIC OMNIUM auto EXTERIEUR LANGRES	60	623	2	22	70	1
52	PLASTIC OMNIUM SYST URBAIN LANGRES	64	384			45	1
53	BIOLARIS LABO	6	30			4	1
53	GLAXO WELLCOME PROD MAYENNE	11	53			6	1
53	INERGY AUTOMOTIVE LAVAL	8	16			2	1
53	JOINT FRANCAIS BAZOUGES	24	264			29	1
53	MULTITUDE TECHNOLOGIES	5	25			3	1
53	SOTIRA MESLAY DU MAINE	5	40			5	1
54	ALLIANCE SANTE PONT A MOUSSON	9	96			11	1
54	C.P.E. NANCY	10	80			9	1
54	KLEBER PNEU TOUL	12	23	2	4	4	1
54	RHODIA NOVACARB NANCY	12	132			14	1
54	SOLVAY DOMBASIE	9	99	5	53	14	1
55	HUNTSMAN HAN SUR MEUSE	1	11			1	1
56	AVON POLYMER VANNES	27	297			32	1
56	LABO DE BIOLOGIE MEDICAL PLOER	9	72			8	1
56	MICHELIN VANNES	38	415	7	77	50	1
56	SARIA GUER	21	231			25	1
56	YVES ROCHER	20	199			22	1
57	ARKEMA/TOTAL PETROCHEMICALS ST AVOID	182	1976	85	923	266	1
57	C.E.R.P. LORRAINE	31	335	1	11	37	1
57	CONTINENTAL PNEUS SNC SARREGUEMINES	230	2530	20	220	288	1
57	DAUSSAN WOIPPY	14	141			16	1
57	FORMICA PERSTORP VALMONT	6	65			7	1
57	INEOS SARRALBE	19	131			15	1
58	ANVIS EX WOOCO DECIZE	30	220	21	231	38	1
58	GATES EX KLEBER NEVERS	3	33			4	1
58	RHODIA HPCI CLAMECY	7	77			8	1
59	AGFA GEVAERT PONT A MARCO	41	396	1	11	44	1
59	AMCOR PET PACKAGING FRANCE	20	140			16	1
59	ASTRA S.P. DUNKERQUE	35	175			21	1
59	BIO RAD STEENVOORDE	50	550			60	1
59	BOSTIK FINDLEY AVELIN	51	547	4	38	62	1
59	C.E.R.P. ROUEN LILLE	13	134			15	1
59	CARGILL EX CERESTAR HAUBOURDIN	55	589	110	220	81	1
59	CERCOL RETRAITES CAPELE GDE			19	152	9	1
59	COMLOG DUNKERQUE	6	66			7	1
59	COMROD ST Amand LEAUX	5	55			6	1
59	COPENOR GIE DUNKERQUE	226	1808	83	664	241	2
59	FLINT BASF FRETN	9	72			8	1
59	GOSSEIN ARMENTIERES	23	167			19	1
59	GRAHAM PACKAGING FRANCE	7	77			8	1
59	MINAKEM DOUAI	52	522			57	1
59	MINAKEM DUNKERQUE	25	187			21	1
59	NIDAPLAST VALENCIENNES	19	104			12	1
59	PECHINEY DUNKERQUE	47	517			56	1
59	PENNEL INDUSTRIES ROUBAIX	6	71	4	39	10	1
59	RAF S.R.D. DUNKERQUE	58	563	32	304	79	1
59	RAFFINERIE DES FLANDRES	37	396	3	33	45	1
59	RHODIA LILLE LA MADELEINE RETRAITES			15	165	9	1
59	RICHARD COLORANTS LILLE	7	37			4	1
59	ROTTENDORF VALENCIENNES	4	18			2	1
59	SIWOLDES ONNAING	49	232			28	1
59	SOTIRA 59 WASQUEHAL	24	168	2	14	20	1
60	AKZO NOBEL COATINGS MONTATAIRE	16	153			17	1
60	ALKOR- DRAKA LIANCOURT	5	49			5	1
60	ALUPHARM COMPIEGNE	1	11			1	1
60	BASF ET FLINT BREUIL LE SEC	63	612			68	1
60	BRI LA SSGNY	14	159	1	11	18	1
60	CAMFIL ST MARTIN LONGUEAU UL CREIL	19	93			11	1
60	CHANEL BOURJOIS VERNEUIL EN HALATTE	15	162			18	1
60	CHANEL CHAMANT	11	59			7	1
60	CHANEL COMPIEGNE	19	201			22	1
60	CHANEL LE MEUX	4	44			5	1
60	GRAY VALLEY VERNEUIL	6	30			4	1
60	DSM COMPOSITE RESINS FRANCE	10	110			12	1
60	FAURECIA EX ALLIBERT MERU	62	451			51	1
60	HEXION RIBECOURT	7	32	3	22	5	1
60	LABO BIOCODEX BEAUVAIS	3	9			1	1
60	PLANET WATTOHMA & CIE SENLIS	29	320	8	73	39	1
60	SABIC GE PLASTICS ABS S.A.			28	293	16	1
60	SILAR RESSONS / MATZ	8	88			10	1
60	Ste CLARANT CHIMIE LAHOTTE	87	957	1	11	105	1
60	STRATIFIES LEVIGNEN	26				3	1
60	TSE BLANC ET GRANDFORM BREGY	13	127			14	1
61	AUTOMOTIVE PLASTIC BELLEME APB	44	468			51	1
61	CHAMEAU ATHIS DE L ORNE	3	33			4	1
61	HELLER TRUIN	2	18			2	1

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégues
62	ALKOS COSMETIC BOULOGNE/MER	16	138			15	1
62	ATELIERS DE JILLERS	7	74			8	1
62	AXIPACK CAROLEX RUITZ	11	55			7	1
62	BRIDGESTON EX FRESTONE BETHUNE	115	575			69	1
62	CALAIRE CHIMIE CALAIS	27	135			16	1
62	CARLIER PLASTIQUE	23	115			14	1
62	CCP COMPOSITES DROCOURT	16	176			19	1
62	CONTE S.A. BOULOGNE SUR MER	14	154	2	22	18	1
62	CRODA CHOCQUES	42	292			33	1
62	DURAND PROD HARNES	11	121			13	1
62	FAURECIA AUCEL	65	654			72	1
62	FAURECIA MARES	24	264			29	1
62	GRAPHTEC UCAR CALAIS	9	99			11	1
62	L.C.M. OUTREAU	3	27			3	1
62	M.S. COMPOSITES	19	183			20	1
62	MALYSSE LENS	11	55			7	1
62	PLASTIC OMNIUM RUITZ	40	440			48	1
62	PLATEFORME CHIMIQUE MAZINGARBE	33	363	91	935	91	1
62	PPG EURIDEP RUITZ	11	105			12	1
62	PRIMA-GAZ - SAMIA - DAINVILLE	1	11			1	1
62	ROQUETTE LESTREW	104	1105			121	1
62	TERNOIS FERMETURES HESDIN	10	69			8	1
62	TIOXIDE - CALAIS	4	44			5	1
63	EUROPHARTECH LEAMPDES	6	36			4	1
63	GOODYEAR DUNLOP EX S.E.I.A. RIOM	30	330			36	1
63	LABO CHIBRET MSD RIOM	38	274			31	1
63	MICHELIN CLT FD	223	1422	74	800	208	1
63	TRELLERORG PALPORT	23	188	12	132	28	1
64	ARKEWA LACQ	72	721			79	1
64	ARKEWA LACQ GRL	17	85			10	1
64	ARKEWA MONT	48	528			58	1
64	COLLECTIF RETRAITES MOURENIX			9	94	5	1
64	FINORGA MOURENIX	36	180			22	1
64	PAU TOTAL EXPLO PPOOT	52	267			32	1
64	PLASTITUBES BAYONNE	10	110			12	1
64	SOBEGI MOURENIX	3	265	1	11	27	1
64	SOFICAR ABIDOS	25	119			14	1
64	YARA PARDIES	31	341	3	33	39	1
65	ALCAN ARC SARRANCOLIN BEYREDE	55	605			66	1
65	ALU PECHINEY RETRAITE LANNEMEZ			15	165	9	1
65	ARKEWA LANNEMEZAN	21	231			25	1
65	CARBONE SAVOIE LANNEMEZAN	35	245			28	1
65	FERROPEM PIER NESTALAS	58	638			70	1
65	PROD. CHIMIQ. PIERREFFITE NESTAL			29	319	17	1
67	CATALENT France BEINHEIM	32	352			38	1
67	GIZEH BOUXWILLER	27	297			32	1
67	LILLY FRANCE FEIGERSHEIM	28	135			16	1
68	BASF HUNINGUE	45	495	5	55	57	1
68	BOREALIS OTTAWARSHI	27	302	2	22	34	1
68	CAPSUGEL COLMAR	27	242			27	1
68	CLARIANT HUNINGUE	9	45			5	1
68	CRISTAL THANN	30	330			36	1
68	DSM VILLAGE NEUF	20	117			14	1
68	EFFBE France MULHOUSE	4	20			2	1
68	EURO PRODUCTION HESINGUE	11	48			6	1
68	INERGY MULHOUSE	10	50			6	1
68	KNAUFEST UNGERSHEIM	7	77			8	1
68	LABO ALCON COLMAR	8	78			9	1
68	PLAXER RUMERSHEIM LE HAUT	7	34			4	1
68	RHODIA ALSACHIMIE CHALAAMPE	108	1133	26	297	140	1
68	SAF HESINGUE	2	10			1	1
68	T.F.L. HUNINGUE	62	644			71	1
69	AIR LIQUIDE LYON	16	176			19	1
69	ALLIANCE SANTE DECINES	2	22			2	1
69	ARCHEMIS INDUST. CRIT DECINES			21	231	13	1
69	ARKEWA PIERRE BENITE	98	1010	94	1034	167	1
69	ARKEWA ST FONS	38	304	27	216	46	1
69	BAYER CROPSCE LYON	17	183			20	1
69	BAYER CROPSCE VILLEFRANCHE	57	595			65	1
69	BIO MERIEUX MARCY L'ETOILE	82	810	4	44	92	1
69	BLUESTAR SILICONES ST FONS	130	905	27	231	116	1
69	CETIA PIERRE BENITE	1	11			1	1
69	CIDECOS LYON	19	205	2	22	24	1
69	DECOPATCH ST PRIEST	5	19			2	1
69	FAMAR ST GENIS LAYAL	97	1009	37	398	132	1
69	GAWBRO INDUSTRIES MEYZIEU	63	552			62	1
69	GERFLOR 69	50	460	2	22	52	1
69	I.F. PETROLE VERNASON	31	246			28	1
69	LABORATOIR BIONNIS	20	195			22	1
69	MERCK SANTE MEYZIEU	15	165	3	33	20	1
69	MERIAL ILLG LYON	15	150			17	1
69	NIEF GENAS ST PRIEST	4	32			4	1

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Actifs	FNI 2013 Retraités	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
69	PLASTIC OMNIUM SYST URBA RES COM	6	60			7	1
69	RHODIA BELLE ETOILE	62	666	21	231	85	1
69	RHODIA ORGANIQUE ST FONS	82	902	54	594	131	1
69	SANOFI PASTEUR MARCY LETOILE	57	627			68	1
69	SANOFI CHIMIE NEUVILLE / SAONE	20	143	4	37	18	1
69	SANOFI PASTEUR NEUVILLE	9	72			8	1
69	SOLVAY RICL EX RHODIA CRTL	39	429	13	143	55	1
69	TOTAL FEYZIN	35	385	11	121	49	1
69	TOTAL PETROCHEMICALS P BENITE	2	22			2	1
69	USTIC LYON -CHIMIE-CAOUTCHOUC	84	846	1	11	94	1
69	VENINOV VENISSEUX	11	55	1	5	7	1
70	CARPENTER LUXEUIL	13	110			12	1
70	COPIREL VESOUL	5	15			2	1
71	AIR LIQUIDE EUROPE CHALON/S	13	64			8	1
71	DEXTER SA VALSPAR TOURNUS	2	22	1	11	3	1
71	KODAK INDUSTRIE CHALON/SAONE	15	165	16	176	28	1
71	MICHELIN BLANZY	112	1232	10	110	140	1
71	REXAM COSMETIC CLOSURES	19	131			15	1
72	ALBEA PACKAGING PARIGNE LEVEQUE	6	66			7	1
72	ARIES PRECIGNE MECACORP	32	334	2	22	38	1
72	HUTCHINSON SOUGE LE GANELON	42	454			50	1
72	LEFRANC BOURGEOIS LE MANS	20	220			24	1
72	NOVASEP LE MANS	1	11			1	1
72	UES LABO MANCAUX EX SELCA LE MANS	12	132			14	1
73	AIR PRODUCT AIGUEBELLE	15	165			18	1
73	ALCAN ARC LA BATHIE	130	1402	83	913	203	1
73	ALCAN UCAR SNC CARBONE SAVOIE			23	230	13	1
73	ALLUPECH. ST JEAN DE MINE	232	2088			232	1
73	ARKEMA LA CHAMBRE	37	407			44	1
73	FERROPEM CHAT.FEUILLET AIGUEB	141	858	35	385	121	1
73	FERROPEM MONTRICHER	90	990	6	66	112	1
73	LANXESS EX THERMOPHOS EPIERE	10	101			11	1
74	BAYER SANTE FAMILIALE GAILLARD	5	53			6	1
74	SGL CARBON CHEDDE	50	550			60	1
75	AIR LIQUIDE REG-PARISIENNE	119	807	12	84	97	1
75	COTY SA	3	15			2	1
75	KODAK PATHE PARIS 12			16	176	10	1
75	PREPARATEURS PARIS	8	65	2	22	9	1
75	SANOFI AVENTIS FRANCE PARIS 14	170	1870	30	330	222	1
76	AERAZUR CAUDEBEC LES ELBEUF	38	350			39	1
76	AIR LIQUIDE ROUEN	2	22			2	1
76	BASF AGRIST AUBIN LES ELBEUF	12	60	2	10	8	1
76	BOREALIS GD QUEVILLY	60	660	110	1210	138	1
76	BRENTAG ROUEN	10	50			6	1
76	C.I.M. LE HAYRE	146	1606			175	1
76	CHEVRON CHEMICAL LE HAYRE	177		15		18	1
76	CLARIANT LE TREPORT	3	11			1	1
76	COOPER STANDARD France	11	33			4	1
76	ECO HUILE LILLEBONNE	3	33			4	1
76	ESSO-MOBIL PJG ND GRAVENCHON	109	1152	32	324	144	1
76	EXXONMOBILCHIMIE FRANCE	60	660	5	55	75	1
76	G.P. - PCUK - QUINOILEINE - RETRAITES OISSEL			18	126	7	1
76	GIRPI HARFLEUR	2	23	1	11	3	1
76	GLAXO SMITH KLINE ND BONDEVILL	13	143			16	1
76	LABEL BIO ELBEUF	3	33			4	1
76	LANXESS ELASTOMERES LILLEBONNE	16	120	1	9	14	1
76	OMNOVA SOLUTIONS EX ELIOKEM	69	759	4	44	85	1
76	PETRO PLUS PETIT COURONNE	79	580	32	352	85	1
76	REXAM EU	25	248			27	1
76	REXAM PHARMA OFFRANVILLE	8	88			10	1
76	SANOFI AVENTIS LAB LE TRAIT	14	154			17	1
76	SANOFI CHIMIE ELBEUF	15	165			18	1
76	TEREOS BENP SODES LILLEBONNE	29	135	2	10	17	1
76	TOTAL FINA R.N. GONPREVILLE	149	1481	140	1230	232	1
76	TOTAL LUBRIANT GD. QUEVILLY	27	297			32	1
76	TOTAL PETROCHEMICALS GONPREVIL	115	1201	110	1188	197	1
76	YARA FRANCE HARFLEUR	15	165	1	11	19	1
77	BOTCHER FRANCE SARL	5	55			6	1
77	C.M.B. PLASTIQUES MEAUX	4	38			4	1
77	COOPER C.P.F. MELUN	20	160			18	1
77	COSMEVA SAVIGNY LE TEMPLE	6	65			7	1
77	GEREP MITRY MORY	1	11			1	1
77	KNAUF MONTEAU	7	35			4	1
77	NHC NESTLE NOISEL	9	70			8	1
77	TOTAL ELF FCE RAF. DE GRANDPUIITS	82	902	1	11	99	1
78	LA.M. VERSAILLES	13	65			8	1
79	ARIZONA CHEMICAL NIORT	2	22	2	22	4	1
79	RHODIA FOOD MELLE	33	361			39	1
80	ALPHA France AMIENS	1				0	0
80	AMKEY VILLERS BRETONNEUX	28	296	4	38	35	1
80	BRITISH PETROLEUM PERONNE	27	186			21	1
80	CAOUTCHOUC MODERNE GAMACHES	15	165			18	1

UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués	UD	Libelle	FNI 2013 Actifs	Timbres 2013 Retraités	Nbre VOIX	Nbre Délégués
80	CLARINS LOGISTIQUE GUSY	15	165	18	1	91	B.K. EX VERNIS SOUDE FLEURY MEROGIS	7	48	6	1
80	COSMETIC COLLECTION AMIENS	40	380	42	1	91	ISOICHEM	7	35	4	1
80	DUNLOP AMIENS	3	27	3	1	91	ITC ELASTOMERES ANGERVILLE	1	11	1	1
80	JPR AMIENS	5	28	3	1	91	L.F.B. LES ULIS	13	143	16	1
80	LINDE MEDICAL AMIENS	3	12	2	1	91	PRESS LABO MASSY	3	15	2	1
80	LOCABOAT CAPPY	1	3	0	0	91	SANOFI AVENTIS RECH. CHILLY	7	62	7	1
80	METAROM France AMIENS	3	15	2	1	91	SCHUTZ LES ULIS	9	99	11	1
80	MILLIKEN ROISEL	1	11	1	1	92	ALLIANCE HEALTHCARE GENNEVILLIERS	43		4	1
80	PPG MOREUIL	53	562	62	1	92	CARBONE LOR. GENNEVILLIERS	7	77	8	1
80	PROCTER ET GAMBLE	25	254	1	11	92	CL INNOVATION LEVALLOIS	14	28	4	1
80	REHAU AMIENS	1	11	1	1	92	IF.PETROLE RUEIL	26	286	12	132
80	S.F.G. BERNVILLE	10	110	12	1	92	L OREAL CUCHY	84	677	76	1
80	S.P.C.H. HARBONNIERES	1	7	1	1	92	NOVARTIS PHARMA RUEIL	5	55	6	1
80	SCOTT BADER AMIENS	4		0	0	92	OPODEX VILLENEUVE LA GARENNE	9	99	11	1
81	ALPHACAN (EX.ARMOSIG) GAILLAC	15	165	18	1	92	PPG RUEIL	27	237	9	85
82	AUTONEUM MOISSAC	9	99	11	1	92	T.P.F. LA DEFENSE	1	11	1	11
83	PHOENIX PHARMA TOULON	5	40	5	1	92	TOTAL FRANCE LA DEFENSE	37	380	6	66
84	ALLIANCE SANTE LE PONTET	7	14	2	1	92	TOTAL SIEGE COUPOLE	21	188	21	1
84	ERYAF VALBEAS	8	88	10	1	92	VIG CHEM VILLENEUVE LA GARENNE	11	121	13	1
84	NATUREX AVIGNON	4	13	2	1	93	GENEY ST OUEN	2	22	2	1
84	S.E.P.R. LE PONTET	115	825	30	210	93	RHODIA RECHER. AUBERVILLIERS	17	158	12	137
85	ALPHACAN SOVEPLAST CHANTONNAY	2	14	2	1	93	SNICIC MONTREUIL	384	3133	15	104
85	ALUBAT CHATEAU D'OLONNE	2	18	2	1	93	SOPROREAL AULNAY	11	121	13	1
85	BENETEAU S.A.	60	660	72	1	93	Z.A.S.I.S. ROMAINVILLE	17	145	9	99
85	CHANTIERS JEANNEAU LES HERBIERS	50	514	5	55	94	WERCK EUROLAB VVR	15	165	18	1
85	LABO SEBILIAU - ALLAIRES S/YO	15	120	14	1	94	PHOENIX PHARMA UL CRETEIL	13	33	5	1
85	MICHELIN LA ROCHE SUR YON	37	402	2	22	94	S.W.I. MAISONS ALFORT	45	360	41	1
85	S.I.B.	18	198	22	1	94	SANOFI AVENTIS C.R.V.A. VITRY	60	350	41	1
86	AIGLE SNC INGRANDES	7		1	1	94	SANOFI AVENTIS CP VITRY	20	130	15	1
86	BIO 86 POITIERS	9	47	6	1	94	SANOFI AVENTIS GROUPE GENTILLY 94	13	143	5	55
86	MICHELIN POITIERS	6	66	7	1	94	SANOFI AVENTIS RETRAITES VITRY		84	915	50
86	SARP SUD OUEST AVSP	4	44	5	1	95	GIVALDAN ROURE ARGENTEUIL	1	5	1	1
87	COPREL LIMOGES	4	20	2	1	95	HUTCHINSON SNC PERSAN	8	56	6	1
87	SYND.PERSONNEL DES PHARMA. LAM	7	77	4	44	95	LE JOINT FRANCAIS BEZONS	16	86	10	1
88	MECACORP ST MARGUERITE	10	110	12	1	95	PASTEUR CERBA	16	176	19	1
88	NP VOSGES SENONES	7	72	8	1	95	SEMPERIT S.F.B.T. ARGENTEUIL	13	143	16	1
88	SPIDELOR FEDRUPT	1	11	1	1		TOTAL GENERAL	15 529	141 534	3 477	34 630
88	TOULTECH La CHAP DT.BRUYERE	8	65	7	1						
89	LABO PLEUX-SMART AUXERRE	3	33	4	1						
89	MELCOPLASTS SENS	8	76	8	1						
90	VISTEON ROUGE-GOUTTE	48	475	52	1						
							TOTAL GENERAL	15 529	141 534	3 477	34 630
											570

SOCIÉTÉ MÉRIC & ASSOCIÉS

Pour comprendre,
anticiper, proposer

**L'expert comptable
du CE**

Pour bâtir
des alternatives

www.mericassocies.com



PARIS 75013
58A, rue du Dessous des Berges
01 56 59 13 50
infoparis@mericassocies.com

LYON 69007
363, rue Garibaldi
04 78 69 17 81
infolyon@mericassocies.com